



SERMON QVARANTIESME. * * Pro-

I. TIMOTH. Chap. VI. v. 1. 2.

noncé
a Cha-
renton
le 6.
Juillet
1652.

*Que tous serfs, qui sont sous le joug, re-
putent leurs propres maistres dignes de tout
honneur; afin que le nom de Dieu, & la
doctrine ne soit blasfemée.*

*Et que ceux, qui ont des maistres fideles,
ne les méprisent point, a cause qu'ils sont
freres; mais plustost qu'ils les servent; a
cause qu'ils sont fideles, & bien-aymés,
étant participans du benefice. Enseigne ces
choses & exhorte.*



HERS FRERES; S. Paul

Rom. I.
14.

confesse dans son epître aux
Romains, qu'il est detteur a tous
les hommes; tant aux Grecs (dit-
il) qu'aux barbares; tant aux sages qu'aux
ignorans. Et ne pensés pas, qu'il leur
deust peu de chose. Ce qu'il ajoute in-
continent, que pour payer cette dette
aux Romains, il est prest de leur evange-
liser, nous montre que c'est l'Evangile

la mes-
me au
vers. 15

t t 3 de

Chap.
VI.

de Iesus Christ, qu'il doit & a eux, & a tous les autres; non quelque petite somme de deniers, mais un tresor, & le plus precieux tresor, qui soit au ciel, & en la terre; qui vaut mieux, que tout l'or du Perou, & que toutes les perles de l'Orient. Car tous les biens de l'Vnivers ne sont rien au prix de l'Evangile, le seul bien capable de nous rendre vraiment riches; de nous nourrir heureusement, de nous vivifier eternellement, de nous vestir magnifiquement, de nous loger superbement, & en un mot de nous faire tous Roys & Sacrificateurs a Dieu; parce qu'en recevant l'Evangile nous recevons Iesus Christ le pain de vie, la manne du ciel, le vestement de Dieu, l'arche & le pavillon de sa gloire; qui nous nourrit & nous revest de foy mesme, & nous loge encore en foy-mesme, nous faisant habiter en foy & en Dieu son Pere. C'estoit là la dette de S. Paul; c'est-ce qu'il étoit obligé de payer; l'Evangile de son Maistre; & il devoit cette grand' dette non a un homme, ou a deux, ou a trois seulement; mais a tous, soit aux Grecs (dit-il) soit aux barbares;

res; soit aux sages, soit aux ignorans. Chap. VI.
 Il n'y avoit point d'homme alors sur la terre, qui ne fust compris en quelqu'un de ces quatre ordres, qui ne fust ou Grec, ou barbare, ou sage, ou ignorant. Il se reconnoist donc debiteur de tous les hommes. Et il a raison; car il l'étoit en effet; puis qu'il étoit Apôtre, cette charge obligeant ceux qui y étoient appelés, de communiquer l'Evangile a tous les hommes. *Allez vous en partout* Marc. le monde (leur dit le souverain Seigneur) ^{16. 18.} & preschez l'Evangile a toute creature. Ainsi vous voyés, qu'il n'y eût jamais au monde un homme, qui deust ny plus, ny a plus de gens que S. Paul. Mais il faut aussi avouer, qu'il n'y eust jamais non plus un meilleur debiteur, ny plus solvable, ny de meilleure foy, ou de meilleur conte, que luy. Premièrement vous voyés, qu'il n'est pas de la nature de ceux, qui cachent leurs dettes & en ont honte. Il reconnoist franchement les siennes; il s'en glorifie. Il a un desir ardent d'y satisfaire. Il n'attend pas, qu'on le poursuive; Il recherche luy mesme ses gens; il court la terre, la mer & les Isles, les villes & les campagnes, pour n'en

Chap.
VI.

n'en oublier aucun. Il leur offre son payement ; & si c'est dans un vaisseau de terre, tant y a que c'est en fort bonne & fort belle monnoye, marquée au coin du Roy, de bon alloy & de poids. Il les presse de recevoir ce tresor ; & ne laisse pas un de ceux, a qui il le doit en arriere. Il le presente aux Juifs, aux Payens, aux Princes, aux peuples, aux magistrats, aux sujets, aux savans, aux ignorans, aux Philosophes, aux bourgeois ; aux payfans, aux hommes, aux femmes & aux enfans. Il ne demande a aucun ny répit, ny remise. Et s'il y en a, qui n'ayent rien reçu de luy, c'est leur dédain, & leur sottise, qui les a privés de ce bien inestimable. Ce n'est ni la malice, ni la negligence de Paul, qui les en ayt fraudés. Pour luy, il en est quitte, puis qu'il a le ciel, & la terre pour témoins, qu'il n'a pas tenu a luy, qu'ils n'ayent ce qu'il leur devoit. Il étoit si exact & si religieux a s'acquitter de cette dette, qu'il la payoit aux esclaves mesmes. C'étoit la plus misérable partie du genre humain ; que la servitude exposoit au mépris, & a l'injure de chacun ; a qui ceux là mesme
qui

qui s'en servoyent, daignoyent à peine Chap. VI.
parler. A ceux-cy, a qui nul des autres
hommes ne pense rien devoir, & qui ne
s'imaginent pas eux mesmes, qu'aucun
leur doive quelque chose; S. Paul re-
connoist, qu'il est aussi debiteur; qu'il
ne leur doit pas moins l'Évangile de
son Seigneur, qu'aux personnes les plus
relevées du monde. Si quelcun en dou-
te, qu'il lise son épître a Philemon, la
plus courte de toutes, mais qui dans sa
brieveté ne laisse pas de comprendre
de grandes & admirables marques &
de la vertu & de la bonté de ce saint
Apôtre, & de la divinité de sa doctri-
ne. Vn esclave fugitif fait tout le sujet
de cette excellente épître. S. Paul étoit
prisonnier a Rome, pour l'Évangile;
c'est a dire pour une cause, qui luy étoit
si importante, qu'il n'y alloit pas de
moins, que de sa teste. Cet état, où il se
trouvoit, sembloit assés le dispenser
de songer a autre chose, qu'a soy mes-
me; a moins que ce ne fussent des sujets
extraordinairement importants. Et
neantmoins s'étant rencontré en mes-
me temps a Rome, un esclave nommé
Onésime, qui s'étoit dérobé de sa
maison

Chap.
VI.

maison de Philemon son maistre , citoyen de la ville de Colosses en Asie, & qui s'en éloignant le plus qu'il pouvoit pour eviter le supplice, que sa fuite meritoit , alloit rodant çà & là, cherchant comme l'on parle sa fortune ; la providence divine ayant par cette aventure adressé ce pauvre homme a S. Paul, ny sa captivité , ny sa chaisne , ny les soucis & les peines, qu'elle luy donnoit, ne l'empescherent pas d'avoir soin de luy , & de travailler si ardemment a l'œuvre de sa conversion , qu'avecque la benediction du Seigneur, il en vint a bout, & de l'esclave d'un homme en fit un affranchi de Dieu. Il l'embrassa en suite comme son frere, comme son enfant, comme son cœur & ses entrailles. Il entreprit de le raccommo-der avec son Maistre. Pour cet effet il le renvoye en Asie a Philemon ; a qui il écrit sur cette rencontre. Mais avec quel empressement , avec quelle chaleur, & quelle tendresse luy recommande-t-il ce pauvre homme ? Il n'y a point d'ame si dure, que ses paroles ne soyent capables d'émouvoir ; tant elles sont & douces, & fortes tout ensemble. Il y em-
ploie

ploye tout ce qu'il connoissoit de plus ^{chap.} touchant, la providence de Dieu, l'u- ^{V I.} nion divine des fideles, le mystere de leur fraternité, les interets de sa propre personne, sa vieillesse, sa prison, sa main & sa plume, & ses promesses, & sa satisfaction; Enfin quand il eust été question, je ne diray pas d'un sien frere, ou d'un sien fils, mais de luy mesme, c'est à dire d'un Apôtre & d'un Martyr, il luy eust été difficile d'ajouster quelque chose à ce qu'il dit & fait pour son Onesime. Jugés par là s'il méprisoit les esclaves: s'il n'avoit pas la mesme ardeur pour leur conversion, la mesme sollicitude pour leur consolation, que pour celle des autres hommes. Si ses liens ne l'empeschent pas de leur prescher l'Evangile, & de s'intéresser si avant en ce qui les touchoit; combien plus y pensoit-il, quand il étoit en liberté? Mais encore que ce grand exemple nous peust suffire pour nous assurer de la charité, qu'avoit l'Apôtre pour toute sorte d'hommes jusques aux esclaves mesmes, & pour nous obliger à imiter les mouvemens d'une humanité si digne de l'Evangile, &

Chap.
VI.

Ephes.

6. 5.

Col. 3.

22.

Tit. 2. 9.

& bien que ce soit pour ce dessein, que cette belle & admirable petite épître a Philemon nous a été conser-
vée dans le canon des Ecritures divi-
nes; ce saint homme ne s'est pas con-
tenté de nous avoir donné ce témoi-
gnage de ses sentimens sur ce sujet.
Afin que cette doctrine demeurast a
jamais dans l'Eglise, il l'a gravée en di-
vers autres lieux de ses épîtres; où il
mesle le soin, qu'il a de cette sorte de
personnes, les plus mesprisées & les
plus viles qui soyent dans les sociétés
des hommes; tantost en leur recom-
mandant luy mesme leur devoir dans
la condition, où ils sont selon la chair,
comme en deux de ses epistres, aux
Ephesiens, & aux Colossiens; tantost
chargeant de leur instruction & de
leur conduite, les ministres de Jesus
Christ, a qui il écrit; comme cela se
void dans l'épître a Tite, & en cette
premiere a Timothée, que nous vous
exposons, justement dans le texte que
vous avés ouy; où il represente premie-
rement a son disciple comment les ser-
viteurs doivent vivre avecque leurs
maistres; & puis il commande a Timo-
thée

thée même d'enseigner ces choses & d'exhorter les hommes. En suite il nous fait le portrait des faux docteurs; & touche le vray motif de leurs desordres, qui n'est autre, que leur interest. D'où il prend occasion de parler du contentement, que la vraye pieté, apporte à l'esprit du fidele, & de la vanité & inutilité des soins & des peines, que se donnent les hommes du monde à amasser des richesses, montrant brièvement en quels pieges l'avarice les enlace, les engageant insensiblement en des desirs, & en des desseins capables de les plonger dans la perdition, & en débauchant mesmes quelques uns de la profession de l'Évangile. Il conjure Timothée de fuir leur train, de perseverer constamment tant en la doctrine du salut, que dans l'exercice de sa charge, ayant jour & nuit devant les yeux la glorieuse apparition du Seigneur Iesus, & la hauteffe, la Majesté, la puissance, & l'empire du Pere éternel qui nous l'a promise. Puis revenant à ce qu'il disoit des desirs de l'avarice, il avertit les personnes riches d'user sagement des biens, que Dieu leur a don-
nés,

Chap.
VI.

nés non pour y mettre leur cœur, mais pour les employer en des œuvres bonnes & saintes, se montrant charitables & communicatifs. Et c'est là où il finit & le chapitre, & l'épître par une brieve & passionnée exhortation, qu'il fait a Timothée de bien garder le deposit de la doctrine celeste, s'éloignant de l'erreur & de la seduction des heretiques, qui sous pretexte d'une science fausse & mal nommée, détournoyent les hommes de la vraye foy & du salut, où il n'y a qu'elle seule qui nous puisse conduire; & souhaite enfin pour cet effet la grace du Seigneur a son cher disciple. C'est ce qui nous reste a expliquer de cette divine epître. Pour cette heure, nous arresterons nôtre meditation sur les deux premiers versets, où l'Apôtre recommande aux serviteurs de porter ce rude joug sans impatience, ne laissant pas, bien qu'ils soyent Chétiens, de conserver & de rendre a leurs maîtres, quoy que payens, tout l'honneur & tout le service, qu'ils leur doivent. Puis pour les porter a ce devoir, & en addoucir l'amertume, il leur en propose en second lieu le dessein

dessein & l'effet, afin (dit-il) que le nom Chap. VI.
de Dieu, & la doctrine ne soit blasphémée.

Il ajoute en troisieme lieu, que si leurs maîtres sont Chrétiens aussi bien qu'eux; cette considération ne les doit nullement empêcher de les honorer; mais qu'au contraire elles les oblige a les servir avecque d'autant plus de soin & de fidélité; voyant reluire en eux l'aimable qualité d'enfans de Dieu bien-aimés, & participans a son bénéfice. Et enfin en quatriesme & dernier lieu, il avertit Timothée d'enseigner ces choses, & d'exhorter. Ce sont les quatre points, que nous traiterons en cette action, s'il plaist au Seigneur; le devoir des serviteurs envers leurs maîtres soit Payens, soit Chrétiens; & la raison de ce devoir; & enfin le soin que les Pasteurs doivent prendre d'enseigner ces choses a leurs troupeaux. Fideles, écoutez avec attention cette leçon du Saint Apôtre. J'avouë qu'elle s'adresse proprement a des esclaves, & que c'est-ce que signifie le nom de serfs, que S. Paul leur donne; car les serviteurs des Grecs & des Romains en ce temps là, étoient non des hommes libres, comme sont
aujourd-

Chap.
VI.

aujourd'huy les nôtres, mais des esclaves, qui n'avoient pas le droit de disposer d'eux mesmes, étant tout entiers en la puissance de leurs maistres, si bien qu'en s'attachant au sens propre de ce mot, je confesse qu'en toute cette assemblée, ny mesme en tout ce royaume, il n'y a personne, qui soit du rang de ceux a qui l'Apôtre parle; cette glorieuse Monarchie, sous les loix de laquelle nous vivons, ayant avant tous les autres états Chrétiens, aboli cette dure & inhumaine servitude des esclaves. Il n'y en a point d'autres en toute l'estenduë de ce royaume, que ceux qui pour leurs crimes sont condânez a servir le public sur les galeres. La servitude en nôtre France est, non l'état & la condition d'un homme, mais la peine d'un malfaiteur. Il n'y naist point d'esclaves; & nos loix ne permettent pas, que l'on y reduise personne a la servitude; non pas mesme ceux, que nous avons acquis par le droit des armes. Mais bien qu'il n'y ait plus d'esclaves au milieu de nous, il ne nous sera pourtant pas inutile de considerer, ce que l'Apôtre a ordonné de ceux de son temps.

temps. Depuis que le péché est entré au monde, il a tellement gâté la nature des hommes, qu'il en a abbruti une grande partie, les rendant incapables de se conduire eux-mêmes. Et bien que la bonne nourriture, & l'autorité des loix en corrige quelques uns, & les retienne aucunement dans l'ordre; il s'en voit néanmoins, que tous ces moyens raisonnables ne sauroient ranger au devoir. Il se treuve même des peuples entiers, qui ont si peu de sens & de lumière, qu'ils semblent tout à fait indociles, & incorrigibles. Je croy que ce fut contre ceux là, que la servitude commença premièrement à se pratiquer. Leurs voisins se voyant continuellement travaillés de leurs guerres & de leurs brigandages, s'avisèrent pour se garantir de leurs excès, de reprendre ceux d'entr'eux, qu'ils avoient pris en guerre, leur donnant la vie; mais à condition, qu'ils l'employeroient toute entière à les servir. De ces commencemens la servitude s'épandit beaucoup plus loin dans tous les peuples du genre humain. Dieu en laissa l'usage parmy les Juifs; le temperant & modi-

Chap.
VI.

fiant seulement a l'égard de ceux de leur propre nation, a qui l'on étoit obligé de rendre la liberté, l'année du grand Jubilé, qui revenoit tous les cinquante ans; si ce n'est que volontairement ils aymassent mieux demeurer en servitude avecque leurs maistres, que de changer de condition. Mais pour les esclaves d'autre naissance, les Juifs en usoyent tout de mesme, que les Payens; Eux & leurs enfans demouroient a jamais sous la puissance de leurs maistres; si ce n'est, ou qu'ils les vendissent a d'autres, ou qu'ils les affranchissent. Les choses étoient par tout dans ces termes, quand l'Evangile du Seigneur Iesus fut presché en la terre. Encore que cette sujektion soit rude; neantmoins depuis les desordres, que le peché a faits dans le monde, elle n'est pas contre la raison de la nature des hommes, gâtée & corrompue, comme elle est. Le ne say pas mesme si, comme les sages Payens * l'ont écrit & enseigné, elle n'y est point propre & convenable, a l'égard de plusieurs, dont ou l'esprit est si grossier, ou les vices si violens, & les excés si furieux qu'il seroit

*
Aristotele en ses Polit.

roita souhaiter & pour eux, & pour les autres, qu'ils fussent esclaves de quelques personnes plus sages & plus puissantes qu'eux. Mais laissant ce discours aux Politiques, je diray seulement que le Seigneur Iesus treuvant a sa venue en la terre, la servitude en usage dans tous les états du monde; il ne changea rien dans cet ordre civil, le laissant continuer; sans permettre que ses disciples le troublassent dans les sociétés, où ils se trouvoyent. Les Apôtres l'enseignent par tout. Ainsi S. Paul dans les lieux, que nous en avons marqués; & dans la premiere epistre aux Corinthiens; *Que chacun (dit-il) se tienne en la vocation, dans laquelle il est appelle. Es-tu appelle étant serf? Ne t'en mets point en peine; c'est a dire demeure serf; sans t'en affliger; comme si la bassesse, ou la misere de cette condition étoit incompatible avec celle de Chrétien. Et ailleurs parlant de l'ordre de la société humaine, il pose cette maxime generale, qu'il n'y a point de puissance, sinon de par Dieu, & que c'est de luy qu'ont été ordonnées toutes les puissances, qui sont en état. Celle qu'avoient les maîtres sur*

Chap.
VI.

1. Cor.
7. 20.

Rom.
13. 1.

u u 2 leurs

Chap.
VI.

leurs esclaves en étoit l'une ; Elle est donc aussi établie de Dieu. Iesus Christ n'est pas venu pour détruire les institutions de Dieu ; mais seulement pour défaire les œuvres du Diable. Certainement il laisse donc en repos & les familles, & les états ; Il n'y change rien. Il n'y desarme ny les Magistrats de leur glaive , ny les maîtres, ny les peres, ny les meres de leur legitime autorité. Au contraire il l'établit , & sa grace en affermit , & en annoblit les droits, & l'usage. Ne craignés point Herode ; ne craignés point Cesar. Ce nouveau Roy ne vous olera pas un de vos sujets. Il n'a nul dessein sur l'empire, que vous exercés soit dans vos états , soit dans vos familles. Il veut vous donner le ciel. Il ne pretend pas de vous rien ôter en la terre. Tant s'en faut ; il pourvoit a la seureté de ce que vous y possedés ; commandant expressément a tous les siens de vous rendre ce qui vous appartient, l'honneur , le tribut, le peage, le service , la servitude. Les droits de Dieu , qu'il maintient, ne choquent point les vôtres ; Il conserve les uns & les autres ensemble ; *Rendez a Dieu* (dit-il)

(dit-il) ce qui est à Dieu, & à César ce qui est à César. Et l'un de ses Apôtres nous en avertit expressément. *Assujettissez-vous* (dit-il) *à tout ordre humain ; au Roy, aux gouverneurs, aux maîtres, non seulement aux bons, & aux equitables, mais aussi aux fâcheux.* C'est à ce devoir, que S. Paul oblige icy les esclaves ; *Que les serfs* (dit-il) *qui sont sous le joug, estiment leurs propres maîtres dignes de tout honneur.* Il parle expressément de leur joug, parce que c'est-ce qu'il y a de plus fâcheux dans la servitude ; qu'elle nous assujettit à la volonté d'autrui, & nous tient sous son joug ; comme des animaux nous faisant mouvoir & agir comme il leur plaît. C'est là une dure loy, dirés vous. le le say bien dit S. Paul ; mais il la faut supporter, & se bien garder de secouer ce joug, quelque pesant, ou pressant, qu'il soit ; puis qu'il est legitime, & que c'est la providence du Souverain, qui vous l'a mis sur le cou. C'est pourquoy il veut, non seulement, que vous le portiez (la force y contraint les plus rebelles) mais que vous le portiez sans chagrin, sans dépit, & sans ressentiment ; que vous rangiés non votre corps

Chap.
V I.
1. Pierr.
2. 13.
14. 18.

Chap.
V I.

seulement; mais vôtre cœur mesme a une telle moderation, qu'au lieu de haïr ces maîtres, qui vous le font souffrir, vous les respectés, & que nonobstant tous vos griefs, vous ne laissies pas d'en avoir ce sentiment en vous mesmes, qu'ils *sont dignes de tout honneur*. Par là il nettoye premierement les cœurs des serviteurs Chrétiens du levain de l'hypocrisie; a qui la prudence fait souvent souffrir ce qu'elle ne peut changer; *Servant a l'œil*, comme l'Apôtre parle ailleurs très-elegamment; non qu'elle croye le devoir a ceux qu'elle sert; non qu'elle les en estime dignes; au contraire elle croit, qu'ils luy font un extresme tort, & les tient pour des tyrans, & pour des brigands; pour des usurpateurs de ce qui ne leur appartient nullement; mais elle se soumet a eux, parce qu'elle ne peut faire autrement; parce qu'elle voit bien qu'en résistant, au lieu d'amander sa condition, elle l'empireroit; Non; l'Apôtre ne veut pas, que l'esclave fidele en use ainsi. S'il y a eu des docteurs a Rome, qui ont flétri la soumission des premiers Chrétiens a leurs Princes; en preten-

dant,

dant, que ce n'ayt été, que le faux ^{Chap.} masque d'une sujettion; une feinte & ^{VI.} une adresse; L'ouvrage non d'une véritable estime, non d'une reverence sincere, mais d'une fourberie & d'une matoiserie mondaine, qui s'accommodoit au temps, & faisoit semblant d'honorer ceux, a qui leurs consciences ne croyoyent devoir, que du mespris & de la haine, & qu'ils eussent de bon cœur, non servis, mais dépouillés de leurs sceptres & de leurs couronnes, s'ils en eussent eu le moyen; si dis-je il s'est treuvé des gens en ces derniers temps, qui ont eu l'audace de denigrer de la sorte toute cette admirable obeïssance, que les disciples des Apôtres ont renduë trois cens ans durant aux Empereurs Romains quelque cruels & inhumains, qu'ils leur fussent; tant y a que vous voyés que ce n'avoit pas été l'intention de leurs Maîtres; S. Paul, l'Apôtre des Gentils, commandant icy expressément aux fideles, qui étoient esclaves des Payens, non simplement de s'assujettir a leurs maîtres, mais de *les estimer dignes de tout honneur*; voulant que l'obeïssance, qu'ils

Chap.
VI.

leur rendent, vienne de la persuasion, qu'ils ont de leur dignité; & qu'ils les servent, parce qu'ils croient en leur conscience, que cet honneur leur est deu, & non simplement parce qu'ils jugent, qu'il leur est expedient de faire semblant de le croire ainsi, bien qu'ils ne le croient point en effet. Il ne veut pas même, qu'ils les estiment seulement *dignes d'honneur*; mais de tout honneur; c'est à dire de tout l'honneur, que les loix de Dieu & des hommes ordonnent au Maistre; tout le legitime honneur de cette qualité; cet honneur tout entier, & non une ou plusieurs de ses parties seulement. Car cet honneur a beaucoup de parties. Il comprend premierement la reuerence, & le respect, tant pour les paroles, que pour les actes de l'honnesteté & civilité commune; qu'un serviteur ne parle, ny a son maistre, ny de luy, qu'avec respect, qu'il agisse avecque luy tout de même; toujours dans les termes de la soumission, & de la deference, qu'un inferieur doit a son superieur; qu'il ne luy échappe jamais aucune parole, ny action de mépris. C'est-la l'une des parties de
cet

cet honneur ; mais ce n'en est pas le tout. L'obéissance aux commandemens du maître, l'exécution de ses ordres, la fidélité & intégrité dans l'administration de ce qu'il luy commet, la rondeur & la vérité dans les réponses qu'on luy fait, le soin de son bien, la conservation de ce qui luy appartient, la défense legitime de sa personne & de sa famille, & autres devoirs semblables, font le principal de cet honneur. L'Apôtre veut qu'avant toute chose le serviteur estime que son *maître est digne de tout honneur* ; c'est à dire qu'il le merite, & que c'est une chose qui luy est deuë. Ne m'alleguës point, que c'est un Payen ; que c'est un homme vicieux. S'il est maître, quelque mauvaises, que soyent d'ailleurs les conditions de sa personne, il est *digne d'estre ainsi honoré* par ses serviteurs. Il est icy question de l'honneur deu à sa qualité, & non à sa personne. S'il est vôtre maître ; s'il est vôtre supérieur, ce titre seul, que Dieu luy a donné au dessus de vous, luy acquiert ce droit de l'honneur, que l'Apôtre veut, que vous luy conserviës, & vous oblige nécessairement.

Chap.
VI.

cessairement a le luy rendre. Laissez la
sa personne. Vous n'en estes pas le
juge ; Celuy qui l'est , en ferabien l'en-
queste, sans que vous vous en mesliez ;
& il fait des-ja assez ce qui en est, & le
connoist mieux que vous. Ne regar-
dés que le lieu où il l'a placé au dessus
de vous, & la qualité qu'il luy a donnée
d'estre vôtre maistre. Dés-là il est di-
gne, que vous l'honoriez ; Posés qu'au
reste il soit tout ce qu'il vous plaira ; s'il
est vôtre maistre, vous luy devez tout
l'honneur , qui appartient a ce nom ;
Vous ne pouvés manquer a luy en ren-
dre aucune partie , sans offenser Dieu,
l'auteur de l'ordre ; sans violer sa loy,
qui ordonne que les serviteurs hono-
rent leurs maistres ; & sans condamner
sa providence d'erreur, d'injustice, ou
d'ignorance, de vous avoir donné cet
homme pour maistre. Mais l'Apôtre
apres avoir establi dans le cœur de l'es-
clave ce veritable sentiment, que le
Maistre qu'il sert, est digne de tout
honneur, entend aussi sans doute en se-
cond lieu, qu'il s'acquitte réellement,
& de bonne foy de tout ce respect, dont
il le croit digne ; c'est a dire en un mot,
qu'il

qu'il le serve fidelement, & luy obeisse Chap.
 gayement en tout ce qui regarde son VI.
 service. La chose est juste & raisonna-
 ble en elle même, puis qu'elle est con-
 forme aux ordres de Dieu, nôtre Sou-
 verain Seigneur, & ce que l'Apôtre
 en vient de dire suffit pour nous le
 montrer, comme nous l'avons expli-
 qué; si bien qu'elle oblige necessaire-
 ment la conscience Chrétienne a agir
 ainsi, quelques suites que puisse avoir la
 chose, soit qu'elle nous apporte de l'uti-
 lité, soit qu'elle nous soit domagea-
 ble. Neantmoins l'Apôtre pour ranger
 plus puissamment les fideles a ce de-
 voir, facheux & importun a l'orgueil de
 nôtre nature, leur en represente en sui-
 te l'utilité, & le prejudice que nous
 ferons a nôtre profession, si nous y man-
 quons. C'est ce qu'il signifie, quand
 apres avoir dit, *Que les serviteurs re-
 putent leurs maistres dignes de tout honneur,*
 il ajoute incontinent, *afin que le nom de
 Dieu, & la doctrine ne soit blasphémée.*
 Il veut dire, que s'ils se conduisent au-
 trement, qu'il ne l'a ordonné, outre
 l'offense qu'ils commettront contre
 Dieu, en violant ses loix; ils feront en-
 core

Chap.
VI.

core un autre grand mal ; c'est que par cette mauvaise conduite ils donneront occasion a ceux de dehors de blasphemer le nom de Dieu, que nous servons, & de médire de la doctrine Chrétienne, dont nous faisons profession. Car quand ceux qui se disent serviteurs de Dieu vivent mal, les étrangers s'imaginant, qu'il leur commande, ou du moins qu'il leur permet les excès qu'ils voyent en leurs meurs, ne manquent jamais de *blasphemer son Nom*; c'est adire de déchirer son honneur, & d'outrager sa gloire ; comme si c'étoit un Dieu ou injuste, qui favorise le mal & autorise le vice, ou foible & impuissant, qui n'ayt pas la force de châtier les débauches de ses serviteurs. Vous savès ce que dit Esaye des desordres des Princes, & conducteurs d'Israël, qu'ils faisoient, *que le nom de Dieu étoit continuellement blasphémé* ; Et la plainte qu'Ezechiel fait des Juifs, *qu'ils avoyent profané le nom du Seigneur parmi les nations* ; & le reproche que Saint Paul en fait aux Juifs, *Le nom de Dieu (dit-il) est blasphémé a cause de vous entre les gentils, comme il est écrit*. Les étrangers nous voyant mal

Ezech.
36. 10.
23.

Rom. 2.
24.

mal vivre, s'en moquent, & en mépri-
sent le Dieu, que nous adorons; comme
s'il étoit coupable de nos fautes, & de
nos hontes; Quel Dieu ont ces gens?
(disent-ils) qui les laisse ainsi dans l'hor-
reur, & dans l'infamie de nos vices les
plus décriés? Que ne les instruit-il
mieux? ou du moins, que ne les corri-
ge-t-il? Qu'elle est sa sainteté, s'il leur
commande ces choses? Et s'il les de-
fend, quelle est sa justice, ou sa puissan-
ce qui les souffre? Laisant fouler impu-
nément ses loix par ses serviteurs; *La*
doctrine, qu'ajoute S. Paul, est celle de
l'Evangile; dont ces esclaves faisoient
profession, ayant été convertis à la foy
Chrétienne. Il la nomme simplement
ainsi par excellence; parce qu'en effet
de tous les enseignemens & humains,
& divins, ce grand mystère revelé par
Jesus Christ; est indubitablement le
plus admirable, & le plus divin; com-
me pour la même raison il dit assés
souvent *la parole* simplement & absolu-
ment, pour signifier aussi l'Evangile. Il
est clair, que la rebellion, & le souleve-
ment, & la desobeissance des esclaves
Chrétiens eussent donné aux Payens un
grand

Chap.
VI.

grand sujet de mesdire de nôtre doctrine, comme si elle renversoit l'ordre des familles & des états du monde, l'unique nécessaire fondement du bonheur, de la paix, & du repos de toutes les societez du genre humain. L'Apôtre conjure donc les serviteurs Chrétiens par le zele qu'ils doivent avoir pour la gloire de Dieu, & pour l'honneur de sa parole, de se bien garder d'estre cause d'un si grand malheur; qui outre qu'il dégoute les étrangers de l'Evangile du Seigneur, comme si c'étoit une doctrine de confusion & de libertinage, irrite encore leur animosité, & enflamme leur haine contre nous, & renforce leurs persecutions contre l'Eglise. Mais il pense même plus qu'il ne dit; entendant sans doute que si les serviteurs Chrétiens rendent une exacte obeissance a leurs maîtres, se conduisant avec eux dans toute la reverence, la soumission, & la fidelité possible; par ce moyen ils n'empêcheront pas seulement, qu'ils ne prennent quelque mauvaise opinion de nôtre Dieu, & de sa religion; mais que d'abondant, voyant l'honneur,

steté,

steté, la pureté & sincerité de leur conduite; ils en seront ravis, & admireront l'école qui les a si excellemment formés a la vertu; & reconnoîtront par cet effet la grandeur de la sagesse, de la sainteté & de la puissance de ce LESVS, que nous servons; d'où il pourra arriver, *qu'ils seront gagnés sans parole,* I. Pier. 3.1. par la conversation de leurs serviteurs; comme parle S. Pierre d'un sujet tout semblable. En effet l'Apôtre met expressément ailleurs toute cette raison en avant, où ayant recommandé aux serviteurs Chrétiens de se bien acquitter de leur devoir envers leurs maîtres, il ajoute, *afin qu'ils rendent honorable en toutes choses la doctrine de Dieu nôtre Sauveur.* Mais icy il donne en suite une leçon particulière aux esclaves, qui ont des maîtres Chrétiens. *Que ceux (dit-il) qui ont des Maîtres fideles, ne les méprisent point sous ombre qu'ils sont freres; mais plutôt qu'ils les servent, a cause qu'ils sont fideles, & bien aymés, étant participants du benefice.* D'icy vous voyés premierement, que ceux a qui il parloit cy devant, servoyent des maîtres Payens. L'opposition qu'il fait a cet égard entr'eux,

Tit. 2.
10.

Chap.
VI.

tr'eux, & les autres, le montre clairement. De là mesme vous apprenés, que l'Evangile ne condanne point la Loy de la servitude; puis qu'il n'ordonne pas seulement aux Chrétiens de la souffrir; mais leur permet aussi d'avoir des esclaves, & mesme de leur religion. Car S. Paul donne aus maistres, qui en avoyent, la qualité *de fideles*, & *de bien-aymés*; au lieu de les condanner, comme il eust fait; s'il eust creuteur conduite en ce point blamable, & illegitime. Et en effet vous voyés qu'apres avoir converty Onesime a la foy; il le renvoya a Philemon, fidele & Chrétien, le priant simplement de le recevoir en sa maison; & non de le mettre en liberté; signe evident, qu'il croyoit, que ce saint homme pouvoit en bonne conscience le retenir; & s'en servir en qualité d'esclave. Ce n'est pas que je n'estime digne de louange l'humanité de nôtre nation, qui a volontairement cassé la loy de la servitude; Au contraire elle merite d'autant plus d'en estre joüée, qu'en faveur de nôtre commune nature, & pour son honneur; elle s'est volontairement dépoüillée

elle

elle mesme d'un droit, que l'Évangile ne luy avoit pas ôté. L'Apôtre avertit donc ici les esclaves, dont les Maîtres sont Chrétiens, de ne les *pas mépriser*, à cause qu'ils sont freres; c'est à dire de ne pas abuser de la communion spirituelle, qu'ils ont avec eux en Jesus Christ, comme s'ils ne leur devoient plus d'honneur. & de service. J'avouë, que c'est une induction fort bizarre de conclurre qu'il faille mépriser un homme de ce qu'il est Chrestien, aussi bien que vous. Mais la fierté de nôtre nature tire tout a son avantage, & tourne souvent en matiere d'orgueil ce qui la devoit le plus humilier. Et l'expérience nous montre tous les jours qu'en effet cette egalité, que Jesus Christ met entre les hommes a l'égard de son royaume, les rendant tous freres en ce point, enfans d'une mesme famille, & membres d'un mesme corps mystique, en enfle quelques uns, leur faisant traiter comme leurs compagnons, tous ceux, qui sont de leur religion, de quelque cōdition qu'ils soyent; si bien que l'Apôtre a eu grand' raison de donner icy cet avertissement aux

Chap.
VI.

esclaves Chrétiens de ne se pas prevalloir contre leurs maîtres de l'honneur, qu'ils ont d'estre dans une mesme religion & communion ; les méprisant pource qu'ils sont leurs freres. Souvenons nous, que cette fraternité & égalité ne regarde que l'esprit, & l'estat du royaume celeste; sans s'étendre aux choses ou naturelles, ou civiles; dont elle ne change, ny ne blesse nullement ny l'estre, ny l'ordre; la grace du Seigneur Iesus les y laissant sans y toucher durant tout ce siecle; comme nous l'avons desia dit. Mais l'Apôtre ne se contente pas de rejeter cette mauvaise consequence. Il en tire une autre toute contraire, disant, que les serveurs Chrétiens, bien loin de mépriser leurs maîtres sous ombre qu'ils sont aussi fideles, doivent tout au contraire les en estimer, & honorer d'avantage; *Mais plustost (dit il) qu'ils les servent, a cause qu'ils sont fideles & bien aymés.* Il veut dire, que ces qualités, qu'ont les maîtres *d'estre fideles & bien aymés & participans du benefice*, obligent leurs esclaves, s'ils sont aussi Chrétiens, a les en honorer d'avantage, & a leur en rendre

rendre d'autant plus de services, qu'ils Chap.
voyent qu'en les servant ; ils servent les ^{VI.}
bien aimés disciples & enfans de Iesus
Christ leur souverain Seigneur. Car
qui ne voit, que ces qualités doivent
gagner, nôtre respect & nôtre amour à
ceux, qui les portent, si nous sommes
vrayement Chrétiens ? Au lieu que
l'esclave ne sert le maistre infidèle, que
par crainte, & pour le plus, par respect ;
à cause de l'avantage, & de la supé-
riorité, qu'il a sur luy ; il doit de plus
servir le maistre fidele, par amour, à
cause qu'il est Chrétien. La dilection
qu'il luy doit, étant qu'il est Chrétien,
n'efface pas le respect, qu'il luy doit,
étant qu'il est son maistre ; au contrai-
re s'y joignant, & s'y meslant, elle
l'augmente & le fortifie, & par cette
vertu nouvelle d'amour & d'affection,
qu'elle épand dans son cœur, elle le
rend plus prompt, plus gay & plus franc
à son service. L'intention de l'Apôtre
est claire au fonds. Mais les dernières
paroles ont un peu de difficulté. Nôtre
Bible les a traduites, *étant participans du*
benefice ; en un sens fort commode, en
prenant *le bénéfice*, pour celui de Dieu,

xx 2 le

Chap.
VI.

le salut qu'il nous donne en son Fils ;
cette grace commune a tous les fide-
les obligeant evidemment les esclaves
a avoir plus d'affection au service de
leurs maistres , quand ils sont fideles,
que quand ils ne le sont pas. Et c'est
en effet la raison que S. Pierre-allegue
aux maris Chrétiens , *du respect* qu'il
veut qu'ils ayent pour leurs femmes,
1. Pierr. comme étant aussi ensemble (leur dit-il)
3.7. heritiers de la grace de vie. Mais ce qui
donne de la peine ; c'est que la parole
de l'original , que nôtre Bible après
l'interprete Latin a traduite partici-
pans , ne se treuve jamais , au moins
que je sache, employée en ce sens là, ny
par les interpretes Grecs du vieux Te-
stament , ny par les divins auteurs du
nouveau. Ils la prennent toujours con-
stamment pour dire assister, ayder, for-
tifier , ou auoir soin. D'où vient qu'un
Theoph. ancien interprete Grec , & quelques
Grot. modernes apres luy ; au lieu de *partici-*
Ham. *pans du benefice* , exposent ces paroles,
ayant soin de la beneficence, & l'entendent
des soins, qu'un maistre prend de faire
du bien a ses serviteurs , des peines
qu'il se donne pour les nourrir, pour les
vestir,

vestir, pour leur fournir les autres choses nécessaires a leur entretien. Et il est vray que cette considération oblige les serviteurs a servir fidelement leurs maistres; comme des personnes, par la bonté & beneficence desquelles ils subsistent. Et en suivant cette exposition, le texte de l'Apôtre pourroit estre ainsi traduit selon l'air, & la disposition des paroles Grecques; *Que ceux qui ont des maistres fideles, ne les méprisent pas, sous ombre qu'ils sont freres; mais qu'ils leur en rendent plustost d'avantage de service; voyans, que ceux qui ont soin de leur faire du bien, sont fideles & bien aimés.* Mais cette difference d'exposition n'est de nulle importance au fonds. Apres avoir donné cette instruction aux serviteurs Chrétiens, l'Apôtre tourne son discours a Timothée; *Enseigne* (luy dit-il) *ces choses & exhorte.* Il luy recommande cet enseignement; premierement a cause de la condition des personnes, dont la bassesse fait que l'on oublie aisément le soin, que l'on en doit avoir; secondement pour la difficulté de la chose, la servitude étant alors si rude, que l'on avoit bon

xx 3 besoin

Chap.
VI.

besoin d'estre aydè & fortifié pour la supporter patiemment ; & enfin pour l'importance de cet enseignement, qui ne pouvoit estre negligé sans exposer la doctrine de l'Evangile , au blâme & aux blasphemes , & en suite a l'aversion, & a la persecution des Payens. Et c'est pourquoy l'Apôtre ne veut pas, que Timothée enseigne seulement cette sujettion & obeissance aux esclaves Chrétiens ; mais de plus qu'il les y *exhorte*, leur en representant fidelement les raisons , la necessité, & les utilités , & les conviant & conjurant avecque le plus de douceur & de force qu'il luy sera possible , a s'y soumettre volontairement. L'estime aussi que quand il dit ces choses , il oppose les enseignemens de l'Evangile, tels qu'est celuy cy , & les autres, qu'il luy a donnés dans le chapitre precedent, a ceux des seducteurs & des faux docteurs dont il parlera cy apres ; parce qu'au lieu que la doctrine de ceux cy ne contient que des fables , & des extravagances , inutiles a la conduite & l'amandement de la vie ; le fidele Ministre de Jesus Christ au contraire doit s'arreste

s'arrester aux saines & solides leçons de l'Évangile, qui tendent toutes à la sanctification des mœurs; comme celles qu'il nous a données du devoir des femmes veuves, & de celui des anciens, & cette dernière du respect & de l'obéissance, qu'il oblige les serviteurs de rendre à leurs Maîtres. Mais nous avons desormais assez éclairci le sens des paroles de l'Apôtre. Remarquons y pour la fin ce qui peut servir à notre edification. Admirés y premièrement le soin, qu'a eu ce saint homme d'instruire dans ses épîtres, les Chrétiens de tous ordres, & de toutes conditions; les maris, les femmes, les vierges, les pères, les enfans, les maîtres, les serviteurs, les Evêques, ou Prestres, les Diacres, les Diaconisses, jusques aux plus méprisés esclaves; & en conclus que s'il y eust eu alors des Moynes en l'Eglise, assurément il leur eust aussi donné ses divines leçons, en quelque endroit de ses épîtres; & c'en étoit icy le vray lieu, après avoir parlé cy devant, comme il a fait, des devoirs des Evêques ou Anciens, des Diacres. & des Diaconisses. Et neantmoins il n'en

Chap.
VI.

dit rien , ny icy , ny en aucun autre lieu de ses quatorze epîtres , ny pas un des autres Apôtres ou Evangelistes ses collegues non plus ; ny mesme pas un des vrays & certains écrivains de l'Eglise , qui ont vescu durant les trois premiers siecles du Christianisme. C'est une preuve conveincante , que les Moynes sont d'une invention nouvelle ; & que quelque état qu'en fasse le Pape, dont ils sont les colonies & les garnisons dans tous les pays de la Chrétienté , pour y maintenir ses interets contre ses ennemis declarés , & contre son Clergé mesme , & que quelques necessaires , qu'on les pretende , la premiere & la meilleure Eglise de Iesus Christ , c'est a dire celle des trois premiers siecles , s'en est passée , aussi bien que la nôtre. Puis après ce que l'Apôtre maintient & icy , & ailleurs les droits des maistres sur leurs esclaves , ne voulant pas , que les fideles secoüent le joug de servitude , quelque rude & facheuse qu'en soit la loy , nous fait voir , que beaucoup moins eust-il souffert , que les Chrétiens donnassent aucune atteinte aux autres sujettions , soit domestiques ,

sit

soit civiles; & que puis qu'il ordonne aux esclaves fideles d'estimer leurs maistres quoy que Payens, dignes de tout honneur, il entend sans doute & a beaucoup plus forte raison, que les Chrétiens aient un semblable sentiment de tous leurs legitimes superieurs; comme les enfans de leurs peres & de leurs meres, & les sujets de leurs Princes. D'où patoist combien sont contraires a la discipline de ce saint homme, & en general tous ceux, qui sous pretexte de la religion violent l'honneur de leurs superieurs, & en particulier le Pape de Rome; premierement en ce que non seulement il ne veut s'affujettir en aucune facon a un Prince, qu'il appelle luy mesme *l'Empereur Romain*, c'est a dire le souverain Seigneur de sa propre ville, mais pretend mesme de s'elever au dessus de luy, & de tous les autres Monarques, & États de la Chrétienté, & d'avoir je ne say quelle puissance sur eux tous, que quelques uns de ses flatteurs appellent *directe*, & les autres *indirecte*, jusques a les pouvoir depouiller de leurs dignités & souverainetés si bon luy semble; & seconde-

ment

Chap.
V L.

ment en ce qu'il soustrait encore a leur juridiction les personnes de tous ceux de leurs sujets, qu'il a faits ou ses clercs, ou ses Moines; & en troisieme lieu en ce qu'il arrache de dessous la puissance paternelle, la plus sacrée, la plus naturelle, & la plus inviolable de toutes ecclésiastiques, que Dieu a établies dans les sociétés du genre humain, les enfans qu'il a ou receus, ou mesme attirés dans ses monasteres, comme si les cloistres étoient autant d'asyles & de franchises, contre les très-saintes loix de Dieu & de la nature. A quoy il faut encore ajoûter la violence inhumaine, que nous voyons tous les jours exercer aux devots du mesme party; qui tirent les enfans de la maison, & quelquefois du sein des peres & des meres de nôtre religion, pour les engager en la leur. En troisieme lieu ce que l'Apôtre dit, que les serviteurs Chrétiens doivent estimer leurs Maîtres bien que Payens, *dignes de tout honneur*; condamne l'orgueil brutal, & la sauvage devotion de ces nouveaux prophetes, éclos depuis peu chés nos voisins qui sous ombre de la sainteté que leur

cerveau

cerveau malade s'imagine de posséder,
& qui n'est au fonds, qu'une extrava-^{Chap.}
gance achevée, traittent les autres ^{V I.}
hommes, de quelque qualité, naissance,
ou condition qu'ils puissent estre,
avec un mespris si insolent, & une incivilité si superbe, qu'il y a peu d'honestes gens, qui ne facent plus d'honneur a leurs valets, que ceux-cy n'en rendent a leurs maistres. Certainement pour estre Chrétien, il n'est pas besoin de devenir farouche, ny incivil. Au contraire l'Apôtre du Seigneur veut, que nous gardions a chaque qualité les honneurs & les respects, que l'usage & les loix des sociétés civiles, où nous vivons, luy donnent quelque vicieuse ou infidele, que soit la personne, qui la porte. Il en usoit ainsi luy mesme, n'oubliant aucun des respects, qui se rendent a un Roy, & au gouverneur d'un pays, quand il traittoit avec Agrippa, & avecque Festus, bien qu'il n'ignorast pas, que d'ailleurs l'un deux étoit Juif, & l'autre Payen de religion, & tous deux fort peu loüables pour leurs meurs. Mais laissons là les fautes des autres ; & appliquons les paroles de
S. Paul

Chap.
VI.

S. Paul, a la correction des nôtres propres. Icy j'ay premierement a parler a vous Fideles , que la providence de Dieu a appellés a servir. l'avoué que vous avés sujet de le remercier de ce que vous estes des personnes libres , & non des esclaves ; Mais aussi devés vous penser, que cette grâce, qu'il vous a faite , vous oblige a souffrir ce qui vous reste de sujction plus doucement , & a vous en acquitter plus fidelement. Si vous servés des maistres de contraire religion, gardés vous bien de donner mauvaise opinion de la vôtre, par les desordres de vôtre vie: Fuyés les vices , trop ordinaires a la pluspart de ceux de vôtre condition, l'yvrognerie, les juremens, les quèrelles, l'infidelité, & autres semblables ; afin *que le nom de Dieu , & la doctrine ne soit blasphémée a vôtre occasion.* Soyés loyaux & respectueux a vos maistres ; soigneux & diligens dans leur service; honestes, craignans Dieu , & humbles ; benins & charitables a chacun. Vous les contraindriés d'admirer nôtre religion, s'ils vous voyoyent ainsi vivre chez eux. Mais n'estimés pas , que vous deviez

avoir

avoir moins de soin de bien servir vos maîtres, s'ils font de nôtre communion. Iesus Christ, son Nom, & son Esprit vous font-ils mépriser ceux, à qui vous devez des-ja du respect d'ailleurs? Et comment ne voyés vous pas, que tout au contraire leur pieté doit redoubler l'honneur, & la fidélité, & l'affection, dont le seul nom de maîtres les rend des-ja dignes? Effacés je vous prie, par la modestie, par l'humilité, & la diligence, la mauvaise opinion, que les fautes de quelques uns, ont donnée de vous; faisant croire à plusieurs que la connoissance, & l'alliance de Dieu vous rend presomptueux, & moins soigneux de bien servir. Outre le gré & l'amitié de vos Maîtres, que vous gagnerez en vous conduisant sagement, & Chrétiennement, vous attirerez la benediction du Souverain Maître sur vous; qui vous alouëra pour siens, les services, que vous rendés en sa crainte à ceux, chez qui il vous a appellés. Mais, chers Freres, pensons aussi je vous prie, que Maîtres & serviteurs, grands & petits, pauvres & riches, & enfin de quelque condition,

Chap.
VI.

condition, que nous soyons, nous avons tous part a cette leçon de l'Apôtre. Car sommes-nous pas tous, les esclaves de *Jesus Christ*? Nous a-t-il pas tous rachetés de la main de nos ennemis mortels, au prix de son sang divin, qu'il a épandu dans le grand combat, qu'il a livré & soutenu pour nous? Cette vie, ce souffle, ce salut, ne sont-ce pas des presens de sa grace, & des fruits de sa victoire? Jamais il n'y eut d'esclave, dont la vie appartint a son Maître, en tant de façons, & pour tant de raisons, que la nôtre appartient au Seigneur *Iesus*. Rendons luy donc au moins, Fideles, une servitude aussi exacte, & aussi soumise, que celle qu'un bon esclave rend a son maître. Je say bien, que j'ay tort de comparer ce que nous luy devons, a ce que l'on doit a une creature. Mais je say bien aussi, qu'il est si bon, & si misericordieux, qu'il aura nos petits efforts agreables, si nous en faisons pour luy autant qu'un homme en peut faire pour un autre. Ces esclaves des hommes employent toute leur vie au service de leurs maîtres; ils y consomment les jours entiers; a peine en peuvent-ils ménager

ménager quelques momens au soir Chap.
VI.
 tout tard, pour eux mêmes & pour
 leurs propres affaires. Pleust à Dieu,
 que nous en usassions de même pour le
 service de Iesus Christ. Mais nous fai-
 sons tout le rebours; nos affaires, c'est à
 dire des bagatelles, & des vanités, &
 souvent même, ô douleur ! des vanités
 criminelles & funestes, engloutissent
 tout nôtre temps. Nous n'en donnons,
 que le moins, que nous pouvons aux af-
 faires de Iesus Christ, & encore luy
 donnons nous souvent à regret. Et ce
 qui augmente l'excès de nôtre ingrati-
 tude, est que ces affaires, que j'appelle
siennes, ne sont pas proprement siennes.
 Car que luy importe-t-il si nous le ser-
 vons, ou non ? si nous perissons, ou si
 nous nous sauvons ? Il ne gagne rien à
 nôtre bon heur ; & ne perdra rien dans
 nôtre malheur. Ce sont donc propre-
 ment nos affaires, que nous negligons
 ainsi malheureusement. Elles ne sont
 siennes, qu'entant qu'il nous les com-
 mande, & que nous ayant, il veut, que
 nous nous y occupions, afin que nous
 soyons bien heureux en suite. Les es-
 claves n'ont rien de propre. Tout ce
 qu'ils

Chap.
VI.

qu'ils ont; & tout ce qu'ils font est pour leur maistre. Mais quelle part a Iesu Christ en nos biens, en nos productions, & en nos acquisitions? Le monde, & la chair y en ont beaucoup plus que luy. Les bons esclaves, que ne souffrent-ils point gayement, pour le service de leurs Maistres? A peine voulons nous rien endurer pour Iesus Christ. Nous grondons & murmurons dès la moindre espreuve qui se presente pour son service. Et neantmoins Iesus Christ, que nous servons si mal, est le Pere d'éternité; & ces maistres, que les esclaves servent si bien, ne sont que des hommes; Iesus est mort pour nous; & qui de ceux-là voudroit seulement perdre une goutte de sang pour ces esclaves? Iesus nous promet le ciel & l'immortalité; & ceux cy ne promettent à leurs serviteurs, qu'une vaine liberté pire souvent, que la servitude. Ayons honte, Freres bien aymés; d'une si étrange & si prodigieuse méconnoissance. Deformais faisons mieux nôtre devoir & contemplant attentivement la sagesse, & la beauté, & la gloire, & les richesses immenses, & l'amour infini

de nôtre bon Maître, estimons le digne Chap. VI.
 de tout honneur. Il n'y a point d'autre
 Maître que luy, dont on puisse faire
 ce jugement sans restriction, ny excep-
 tion. Et ayant une fois bien établi ce
 sentiment dans nôtre cœur, rendons
 luy fidelement, & religieusement tout
 cet honneur, dont il est tres-digne,
 la foy, l'amour, la confiance, l'obeis-
 sance, le respect, l'adoration & la loüan-
 ge; afin qu'un jour il nous donne aussi
 tout cet honneur, tout ce bonheur, &
 toute cette gloire, qu'il nous a promise,
 dont nous sommes a la verité tres-in-
 dignes, mais que nous recevrons pour-
 tant de sa liberale main, selon la ve-
 rité de sa parole, si nous sommes fide-
 les & constans a son service. AMEN.